

Programmes vedettes

Exigences minimales

PROGRAMME VEDETTES

Le Conseil Suprême a désigné des programmes choisis en tant que programmes vedettes dans chacune des quatre catégories de programmes. Si votre conseil mène un programme phare et satisfait aux exigences correspondantes, il recevra deux crédits pour la catégorie dans laquelle ce programme tombe dans le [Formulaire d'inscription au Prix Colombien](#) (Formulaire n° SP-7-F) À la fin de l'année, déclarez tous les programmes menés dans le [Rapport Annuel d'Activités Fraternelles](#) (Formulaire n° 1728-F). Pour plus d'informations concernant les Programmes vedettes, veuillez vous reporter aux fiches d'informations concernant chaque programme, qui sont disponibles sur le site kofc.org/foienactionressources. Tous les formulaires pour les programmes sont disponibles sur le site kofc.org/foienactionformulaires.

« LA FOI »

« REMBOURSEMENT À L'APPUI DU PROGRAMME DES VOCATIONS » (PROGRAMME RSVP)

Les conseils doivent être admissibles pour au moins un remboursement dans le cadre du programme « RSVP ». Pour chaque don d'un montant de 500 dollars US adressé à un séminariste ou aspirant à la vie religieuse, le Conseil Suprême remboursera 100 dollars US au conseil ou à l'assemblée, le remboursement maximal étant de 400 dollars US par personne soutenue. Déclarez l'activité en utilisant le formulaire [Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations \(RSVP\) – Demande de Remboursement](#) (Formulaire n° 2863-F).

« L'HEURE SAINTE »

Les conseils doivent organiser au minimum quatre « Heures Saintes » (chaque trimestre). Déclarez l'activité en utilisant le formulaire [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

« DANS LA BRÈCHE »

Les conseils doivent organiser au minimum huit sessions pour parler du contenu de la série de vidéos *Dans la brèche* ou de l'exhortation apostolique du même nom (article n° 340-F). Déclarez l'activité en utilisant le formulaire [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

« RÉFLEXION SPIRITUELLE »

Les conseils doivent organiser une « Réflexion spirituelle » pour les hommes du conseil et de la paroisse, ou y participer, et ladite « Réflexion spirituelle » doit durer au minimum une journée et accueillir au moins 10 hommes ou 10 % des membres de votre conseil (le nombre le moins élevé étant retenu). Déclarez l'activité en utilisant le formulaire [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

« LA FAMILLE »

« NOURRIR LES FAMILLES »

Les conseils doivent collecter au minimum 500 dollars ou 500 kg de nourriture à remettre à une banque alimentaire paroissiale ou communautaire. Par ailleurs, le conseil doit effectuer au minimum 100 heures de service en préparation/distribution/service de repas. Soumettez votre rapport d'activité en utilisant le [Formulaire Programme de remboursement « Nourrir les familles »](#) (Formulaire n° 10057-F).



FAMILLE DU MOIS/DE L'ANNÉE

Les conseils sont tenus de reconnaître douze familles tout au long de l'année fraternelle : une pour chaque mois. En outre, chaque conseil doit soumettre une famille de l'année au concours de sa juridiction. Faites un rapport d'activité en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

LA FAMILLE PLEINEMENT VIVANTE

Les conseils sont tenus de distribuer et de promouvoir activement l'utilisation des livrets "La Famille pleinement vivante". Veuillez rendre compte des activités en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (n° 10784-F).

SOIRÉE DE PRIÈRE FAMILIALE

Les conseils sont tenus d'organiser au moins quatre Soirées de prière en famille, une pour chaque trimestre de l'année. Faites un rapport d'activité en utilisant en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (n° 10784-F).

« LA COMMUNAUTÉ »

« DES MANTEAUX POUR LES ENFANTS »

Les conseils doivent distribuer un total de 6 cartons (4 au Canada) contenant n'importe lesquels des types/styles de manteaux suivants. Déclarez l'activité en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

Type de manteaux	Manteaux dans un carton	Total manteaux (manteaux par carton cartons req.)
Manteau jeune	12	48
Manteau ado	12	48

FONDATION CHAISE ROULANTE

Les conseils doivent faire un don équivalent à 10 chaises roulantes, à raison de 150 dollars US par chaise, à la Fondation Chaise Roulante États-Unis ou à la Fondation Chaise Roulante Canada, en levant des fonds dans le cadre d'activités organisées au niveau du conseil, de la paroisse ou de la communauté. Déclarez l'activité en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

HABITAT POUR L'HUMANITÉ

Les conseils sont tenus de faire don d'un minimum de 1 000 \$ ou de 200 heures de service à un projet d'Habitat pour l'humanité dans leur communauté. Signalez les activités en utilisant le [formulaire de rapport de programme en ligne](#) (n° 10784-F).

« NE LAISSEZ AUCUN VOISIN DERRIÈRE »

Les conseils sont tenus d'exercer une activité dans les cinq catégories d'activités de services. Signalez vos activités à l'aide de l'enquête « Ne laissez aucun voisin derrière » sur le site www.kofc.org/voisin. Veuillez noter que la participation au programme « Nourrir les familles » peut être comptabilisée dans les deux catégories (famille et communauté) et doit être déclarée pour les deux. Pour assurer le remboursement de votre conseil, veuillez également soumettre le [formulaire de demande de remboursement et de plaque du programme « Nourrir les familles »](#) (n° 10057-F). Pour obtenir un crédit pour le programme « Ne laissez aucun voisin derrière », il est nécessaire de réaliser une activité de service supplémentaire, en plus de l'activité de service 4 « Nourrir ceux qui ont faim ».

« LA VIE »

« MARCHÉ POUR LA VIE »

Les conseils doivent prévoir la participation de 25 marcheurs au minimum à une « Marche pour la Vie » qui se déroule au niveau national, de l'État ou local, ou ils doivent organiser leur propre « Marche pour la Vie ». Déclarez l'activité en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX

Les conseils doivent effectuer un minimum de 200 heures de service pour apporter leur soutien aux activités des Jeux Olympiques spéciaux au niveau de l'État/local, ou ils doivent collecter au minimum 2 000 dollars US en faveur de ceux-ci. Déclarez l'activité en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

« SOUTIEN AUX CENTRES POUR FEMMES ENCEINTES »

Les conseils doivent contacter un centre de ressources et de soutien pour femmes enceintes local afin d'étudier ses besoins et de le soutenir grâce à des collectes de fonds, en faisant du bénévolat ou par la prière. Déclarez l'activité en utilisant le formulaire en ligne [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F).

ÉCHOGRAPHIE

Les conseils doivent identifier un Centre d'accueil pour femmes enceintes qui nécessite un échographe conforme aux exigences indiquées dans l'[Évaluation diocésaine](#) (Article n° 10715-F). Après avoir reçu l'approbation du Conseil Suprême, le conseil doit collecter 50 % du coût de l'échographe. Le conseil doit ensuite suivre les directives publiées pour obtenir les 50 % restants auprès du Conseil Suprême. L'admissibilité à ce programme est fonction des informations fournies à la fois dans l'[Évaluation diocésaine](#) (Article n° 10715-F) et le [Formulaire Initiative Echographie Formulaire de demande](#) (Formulaire n° 10716-F).

Tous les formulaires pour les programmes sont disponibles sur le site kofc.org/foienactionformulaires.

Tous les programmes sont distincts et ne peuvent pas être comptés deux fois.

Exemple : Le programme Dans la brèche ne peut pas être effectué pour satisfaire également aux exigences du programme du kiosque « Construire l'Église domestique », etc.